EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAIILY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laure, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°2

FINANCES

Amortissements – Correction sur exercice antérieur

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 26 novembre 2025
Date de réception en préfecture : 05 décembre 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

N°2

FINANCES

Amortissements – Correction sur exercice antérieur

Préambule

Vu le budget primitif 2025 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2025.

Vu la décision budgétaire modificative n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2025.

Considérant qu'il convient de corriger une annuité d'amortissement sur l'exercice 2024 sur la fiche inventaire n°2024019 relative à la rénovation du Club House, tennis, padel du compte 2031 (frais d'études). La correction d'erreur sur exercices antérieurs doit se faire par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Il convient donc de procéder à un crédit de 496 € au compte 1068 et de débiter le compte 28031 (Amortissement Frais d'études) pour 496€.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de M. POULLIER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** le crédit du compte 1068 d'un montant de 496€ et le débit du compte 28031 pour un montant de 496€.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON